

**PARIS, le 28 janvier 2007**

## **LETTRE OUVERTE DU PRESIDENT DE L'ACME FRANCE AUX 144 ELUS DU SEDIF**

A plusieurs reprises depuis 2003 et plus particulièrement depuis 2005, M André Santini utilise des termes blessants et outrageants à mon encontre pour me discréditer. Ses dernières attaques ont eu lieu sur Europe 1 et par un courrier du 27 décembre 2006, signé du Président du SEDIF et envoyé aux 144 délégués le composant. Je me vois obligé de réagir face aux allégations fallacieuses de cette missive.

Monsieur Santini s'adonne volontiers à ce jeu de massacre, dévalorisant ses détracteurs quand ils osent aborder le thème de sa gestion du SEDIF. Dernièrement il s'est méchamment attaqué à une conseillère municipale et régionale d'Issy-les-Moulineaux, communiste, lors du conseil municipal du 5 octobre 2006.

Son acharnement à mon égard augmente depuis qu'une requête devant le Tribunal Administratif de Paris, du 10 février 2005, a été entamée par l'entremise de mon avocat, Maître William Bourdon, pour budget non sincère du fait de l'absence des comptes du régisseur Veolia, de charges étrangères au service de l'eau portées dans le budget du syndicat et de recettes sur les usagers très largement supérieures aux besoins légaux exprimés par le budget du syndicat.

La réaction de M. Santini, début mars 2006 à l'Assemblée Nationale, a montré son extrême embarras à l'occasion de l'enquête de l'UFC « Que Choisir » de février 2006 sur la marge exorbitante du régisseur CGE-Veolia. Le Président du SEDIF (depuis 1983), Président du Comité de Bassin de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (depuis septembre 2005), n'a trouvé comme parade à ces conclusions gênantes que pauvre persiflage (il surnomme « Que Choisir » « Que Mentir ») et vipérin discrédit à l'égard d'Eric Giacometti, journaliste au « Parisien », et de moi-même.

Pourtant la condamnation du Président du SEDIF, confirmée en appel, par le conseil de la concurrence du 3 novembre 2005, pour favoritisme envers Veolia-CGE sur le MIN de Paris-Rungis, aurait nécessité d'être commentée par ses soins. Ces seuls bons mots ne suffisent pas à gommer son absence de réponses face aux associations et aux 30 élus du SEDIF qui réclament un audit indépendant sur les comptes du délégataire et un audit sur l'étude d'un retour à une régie syndicale à personnalité morale et autonomie financière. Les demandes des commissions d'enquête parlementaire, initiées par les Verts, le PCF et le PS en janvier 2004, mars et avril 2006, sur l'opacité de la gestion du service public de l'eau délégué aux deux multinationales en France sont des sujets qui ne font pas rire les Français.

Les dernières tentatives de discrédit de M. Santini, envers ma personne et ma fonction de Président de l'ACME-France, reposent sur des inexactitudes qu'il me faut corriger :

- **Concernant ma condamnation pour diffamation** : en novembre 2003, Veolia et la CGT de Veolia ont attaqué en diffamation 12 passages du livre "L'eau de Vivendi, les vérités inavouables". Après 2 jours de procès, dont l'utilité du débat public a été saluée par le procureur de la république, le Tribunal Correctionnel a condamné les co-auteurs à 1 euro symbolique. Seulement 2 passages d'une dizaine de lignes ont dû être retirés car l'illégalité des faits, avérés, n'a pu totalement être démontrée. La CGT a été, elle, déboutée. Veolia s'est désistée au mois de janvier 2007 d'une nouvelle procédure en diffamation, entamée en avril 2006 à l'égard du second livre "L'eau des multinationales, les vérités inavouables".

- **Concernant mon licenciement de l'entreprise Veolia** : Veolia a réclamé, sans succès, mon licenciement à travers 2 procédures. Licenciement qui a été finalement rendu possible, grâce à l'autorisation du Ministre de l'Emploi, Gérard Larcher, collègue d'André Santini, malgré le refus motivé de l'Inspection du Travail. Un recours est donc opéré par mon avocat, Me Burget, devant le Tribunal Administratif.

- **Concernant mon soi-disant licenciement de France Libertés** : à ce jour, je suis toujours salarié à mi-temps de la Fondation France Libertés, et ce, depuis novembre 2004.

- **Concernant les allégations de photo-montage**, c'est une photo en libre accès sur le site de l'Acme, prise lors d'une séance de travail et utilisée par le journal « Lyon Capitale » de décembre 2006 ; l'interview a été accordée, au journal au nom de l'Acme, dont je suis le Président.

- **Concernant les interrogations de Michel Partage sur l'absence de l'ACME à la réunion de Marseille**, des problèmes d'organisation interne à l'Acme en sont la cause. En revanche, nous nous interrogeons sur le soudain intérêt de M. Santini envers les initiateurs de l'Appel de Varages dont nous faisons partie et qui prônent le retour en régie des services d'eau et d'assainissement.

Utiliser des informations erronées sans les contrôler, pour dénigrer l'honneur d'un homme et la respectabilité d'un militant, signe le manque d'arguments de M Santini pour s'expliquer sur le fonds de cette gestion d'un service public, déléguée à 2 groupes français dont nous dénonçons l'opacité et la puissance démesurée, et démontre la justesse des revendications de L'ACME.

Il est du devoir des citoyens que de saluer ou de dénoncer l'action des élus, de s'interroger sur leurs pratiques qu'ils jugent confuses ou sans rapport avec l'intérêt général, d'exiger de vraies réponses, motivées et justifiées. Le citoyen doit être respecté par les élus quand il se montre intéressé aux affaires de la cité. La politique est un exercice qui n'est pas réservé à ces seuls vacataires.

Mesdames, Messieurs les Maires, la fin du contrat de régie intéressée entre le SEDIF et Veolia est fixée au 31 décembre 2010, mais c'est en 2008, au moment des élections municipales, que la décision doit être prise.

C'est la raison de notre combat pour l'eau et son accès et c'est l'explication de la tournure que prennent les échanges de M. Santini avec ses débatteurs. Il semble préférer masquer les véritables enjeux par un contre-feu comme cette campagne de déstabilisation et de dénigrement.

Dans l'espoir que vous serez sensible à la sincérité de la démarche de l'ACME et à son action en faveur du retour en régie, et dans l'attente de vos éventuels contacts et questions auxquels je serais heureux de faire suite, je vous prie de croire en ma haute considération.

**Jean Luc Touly**

Président de l'Acme France

[www.acme-eau.org](http://www.acme-eau.org) 06.80.60.03.01.

Membre d'Anticor et d'Attac

Syndicaliste CGT et juge prud'homal

Coauteur avec Roger Lenglet du livre « L'eau des multinationales, les vérités inavouables » Fayard  
janvier 2006